

N°2017-BCA-31

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE GENIE
CLIMATIQUE DES BATIMENTS DU SDIS 76**

Le 03 mai 2017, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 18 avril 2017, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) est composé de 85 sites. Les prestations d'entretiens et de maintenances des installations de génie climatique concernent une soixantaine de sites (sites disposant d'installation de chauffage au gaz ou au fioul, d'installation de climatisation, de ventilation complexes...).

Pour assurer le bon fonctionnement de ses installations, une maintenance des différentes installations est nécessaire.

L'objet de cette maintenance permet notamment :

- D'assurer la continuité de service des installations ;
- De maîtriser les consommations de combustibles, améliorer l'hygiène et la sécurité ;
- De pérenniser les installations.

Le Sdis 76 dispose actuellement de 3 marchés, répartis par groupement territoriaux (Est, Ouest et Sud).

Les marchés arrivant à échéance au 14 septembre 2017, un appel d'offres a donc été lancé pour la passation d'un nouveau marché comprenant, outre la maintenance prévue aux précédents marchés, les prestations suivantes :

- La réalisation de travaux sur les installations ;
- La fourniture de combustible, en cas d'affermissement des tranches relatives aux différents sites.

Pour ce nouveau marché, le Sdis 76 a fait le choix d'un marché unique avec un seul prestataire afin d'uniformiser la maintenance de son parc et avec un objectif de réduction des coûts.

Le marché comprend ainsi les prestations suivantes :

- P1 (fourniture de combustible : gaz et fioul) ;
- P2 (petit entretien des installations : réglage, petites réparations, surveillance des installations) ;
- P3 (gros entretien et renouvellement des matériels : remplacement du matériel).

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 26 février 2017 au bulletin officiel des annonces des marchés publics.

La date limite de remise des offres était fixée au 05 avril 2017 à 12h00.

Le marché concerne la mise en place :

- D'un marché d'une durée ferme de 8 ans à compter du 14 septembre 2017 ;
- D'un marché à prix forfaitaire, pour partie, concernant les prestations P2 et P3 ;
- D'un accord-cadre mono-attributaire, exécutés par l'émission de bons de commande, concernant une partie des travaux non prévus au P2 et P3, pour les montants suivants :
 - Montant minimum : sans montant minimum
 - Montant maximum : 800 000 € HT

Trois offres ont été reçues (ENGIE COFELY, DALKIA et IDEX ENERGIES) et analysées selon les critères définis ci-dessous :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
Prix	55 points
Valeur technique	45 points
Moyens humains et matériels	10 points
Note méthodologie décrivant les propositions d'amélioration des installations pour les prestations relatives au P3	9 points
Note méthodologique relative aux moyens mis à disposition par le prestataire pour accéder aux informations sur les dépannages en cours, les entretiens et les maintenances	5 points
Note méthodologique relative aux prestations listées au BPU hors P3 ainsi que les fiches des produits	5 points
Trame du plan de prévention	3 points
Justification des valeurs NB proposées pour les sites avec intérêt	5 points
Performance énergétique et environnemental, méthodologie CEE et valorisation	3 points
Attestation de visite	5 points

*

**

La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 03 mai 2017 et a attribué le marché à la société ENGIE COFELY, pour les montants suivants :

Concernant les prestations P2 et P3 :

Prestations	Montant annuel	Montant pour la durée du marché (8 ans)
P2	99 963,00 € HT	799 704,00 € HT
P3	65 874,81 € HT	526 998,48 € HT
P2 + P3	165 537,81 € HT	1 326 702,48 € HT

Concernant les travaux non prévus aux P2 et P3 :

Sur la base des prix figurant au bordereau des prix unitaires, pour un montant maximum de 800 000 € HT.

Concernant la prestation P1 (en cas d'affermissement des tranches) :

Sur la base des prix figurant au bordereau des prix unitaires, aux quantités consommées.

*
**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec la société retenue par la Commission d'appel d'offres.

Le président du conseil d'administration,



André CAUTIER

